



Jeudi 10 septembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTIVITÉS SÉNIORS**

#### **Les inscriptions aux activités séniors débutent lundi 14 septembre**

##### **Un large choix d'activités... en toute sécurité**

La Ville propose, de septembre à juin, un large choix d'activités sportives, culturelles, ludiques et créatives ainsi que des excursions à tous les retraités de plus de 60 ans de la Ville d'Annecy.

Toutes les précautions ont été prises afin de respecter les distanciations et garantir, ainsi, la sécurité des séniors en cette période de crise sanitaire. En plus du port du masque obligatoire pour toutes les activités, la jauge d'occupation des salles a été réétudiée pour assurer la bonne distance entre chaque participant. Le programme des activités a également évolué et évoluera en fonction des contraintes sanitaires.

Tous ces ajustements permettent à la Ville de proposer une offre d'activités diverses dans le respect des contraintes sanitaires et ainsi de rompre l'isolement des séniors qui s'est parfois accru depuis le confinement.

##### **Les inscriptions**

Les inscriptions auront lieu du 14 au 16 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 dans 8 lieux au choix :

- Accueil de proximité, 9 boulevard Decouz – Annecy
- La Coznà, 17 chemin du Maquis – Annecy
- Le Ritz, 7 faubourg des Balmettes – Annecy
- Le Service d'Entraide Ancilevien, 17 clos du Buisson - Annecy-le-Vieux
- La mairie déléguée de Cran-Gevrier
- Espace Chez Nous, centre Victor Hugo – 6 rue de l'Aérodrome – Meythet
- La mairie déléguée de Pringy
- La mairie déléguée de Seynod



À partir du 17 septembre, les inscriptions restent possibles dans les différents lieux d'accueil des séniors, en fonction des places disponibles :

- Le Ritz : 04 50 33 65 37
- La Coznà : 04 50 88 39 93
- La Grenette : 04 50 57 04 94
- Le Service d'Entraide Ancilevien : 04 50 09 96 08
- L'Espace Chez Nous : 04 50 22 89 45
- La mairie déléguée de Pringy : 04 50 27 39 78
- La mairie déléguée de Seynod : 04 50 33 45 35

Les inscriptions aux « randonnées promenades » ne débuteront qu'à partir du 17 septembre.

Pour les inscriptions, il est nécessaire de venir muni de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019 (sans avis d'imposition fourni, le tarif maximum est appliqué) et d'un justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone...)

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes à charge. Un simulateur de tarifs est disponible sur le site de la Ville d'Annecy, [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr) dans la rubrique Mes activités > Loisirs pour tous > Loisirs et activités séniors.

En complément des activités annuelles, les séniors de la ville peuvent retrouver, chaque mois, un programme d'animations gratuites dans l'agenda du site de la Ville.